



DÉLIBÉRATION N°2026/011

SÉANCE du 25 MARS 2026

Date de la convocation :
20 Mars 2026

Président de séance :
Stéphane LEFEVRE, Maire

Secrétaire de séance :
Ingrid VIVIER

N° interne de l'acte : 2026
N° de feuillet : 011

Le vingt-cinq mars deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de COURTENAY s'est réunie en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Stéphane LEFEVRE, Maire.

Membres présents :

Céline BASCOL, Christophe RUIZ, Alisson GOZZI (Adjoints),
Monique GIROUD, Georges RINCHET, Anaëlle MINELLI, Franck SICAUD, Elodie DURAND THIETRY, Wilfried VIVIER, Bénédicte BIHAN, Bernard DUBOST, Ingrid VIVIER, Jonathan BARBUT (Conseillers)

Membres excusés et représentés par pouvoir :
Florian ALMA (pouvoir à Georges RINCHET)

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT A L'EPAGE DE LA BOURBRE

Le Conseil municipal,
Vu les dispositions relatives à la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations),
Considérant l'intérêt pour la commune d'être représentée au sein de l'EPAGE de la Bourbe, notamment au regard de la gestion du bassin versant incluant l'exutoire de l'étang de Salette,

Expose que :

La commune participe actuellement aux travaux de l'EPAGE de la Bourbe, sans toutefois disposer de voix délibérative. Afin de renforcer son implication et son suivi des enjeux liés à la gestion des milieux aquatiques, il convient de procéder à la désignation d'un représentant communal.

Il est précisé qu'un seul représentant est à désigner, sans suppléant.

Une prochaine réunion est d'ores et déjà annoncée le mercredi 20 mai à 18h à Cessieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide à l'unanimité de désigner Monsieur DUBOST Bernard comme représentant de la commune auprès de l'EPAGE de la Bourbe ;
- Prend acte de la candidature d'un élu pour assurer cette représentation ;
- Autorise le Maire à transmettre les coordonnées du représentant désigné auprès de l'EPAGE de la Bourbe ;

La Secrétaire de séance,
Ingrid VIVIER

Ainsi délibéré le 25 Mars 2026 que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.

Le Maire, Stéphane LEFEVRE

Accusé de réception en préfecture
038-213801350-20260325-2026-011-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2026

